



JONAS, Hans, *Le Droit de mourir*

Étienne Haché

Volume 57, Number 2, juin 2001

Le discours intérieur. Antiquité, Moyen Âge, époque contemporaine :
autour d'un ouvrage récent de Claude Panaccio

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/401364ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/401364ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Haché, É. (2001). Review of [JONAS, Hans, *Le Droit de mourir*]. *Laval théologique et philosophique*, 57(2), 379–382. <https://doi.org/10.7202/401364ar>

que recèle cette philosophie, on peut déjà se reporter aux nombreux ouvrages récents de l'auteur parus en allemand, dont *Philosophie der ökologischen Krise* [*Philosophie de la crise écologique*], *Praktische Philosophie in der Modernen Welt* [*Philosophie pratique dans le monde moderne*], *Die Krise der Gegenwart und die Verantwortung der Philosophie* [*La crise contemporaine et la responsabilité de la philosophie*]. En espérant que l'ambition ici offerte par ce petit ouvrage n'aura pas de manière péremptoire rebuté le lectorat francophone, il ne reste plus qu'à souhaiter la parution prochaine en français des autres ouvrages de Hösle. (Une traduction de la *Philosophie de la crise écologique* est en préparation.)

Danic PARENTEAU

Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

Hans JONAS, **Le droit de mourir**. Avant-propos et traduction de l'allemand par Philippe Ivernel. Paris, Éditions Rivages (coll. « Rivages poche », série « Petite bibliothèque », 196), 1996, 94 p.

Ce petit livre, du philosophe germano-américain Hans Jonas, est composé de deux parties. La première, qui est en fait la partie principale de l'ouvrage, aborde sous divers angles, comme son titre l'indique, *Le Droit de mourir* (p. 13-79), principalement ses enjeux moraux, techniques et juridiques. La seconde partie, dont est extrait *Le Droit de mourir*, est présentée sous la forme d'un *Appendice* (p. 83-95) qui est en réalité la préface d'un recueil écrit initialement en langue allemande et partiellement développée dans un ouvrage antérieur qui valut à son auteur une notoriété publique grandissante, *Le principe responsabilité*.

À titre indicatif, rappelons que le *Droit de mourir* fut publié pour la première fois en 1978. D'entrée de jeu, c'est un texte très dense, mais fort intéressant à lire. À part quelques passages obscurs, cet ouvrage est une référence de base pour comprendre les questions éthiques urgentes et immédiates soulevées par les caprices de « la boîte de Pandore de la technique » (p. 83) dans le champ de la pratique médicale, telles que le sens de la vie et la dignité humaine (cf. p. 93). La prépondérance de l'impératif technicien fait souvent oublier que la condition humaine ne peut pas toujours être considérée comme le lieu d'un problème qui appelle une solution technique. À en croire Hans Jonas, il n'y a pas de raison de douter que contrairement à « la menace brutale de l'holocauste atomique » et « la destruction de l'environnement » (p. 85 et 86), qui ne permettent pas à l'éthique théorique de « s'exercer dans le détail » (p. 90), la médecine représente le secteur le plus techniquement développé pour lequel les questions éthiques sont essentielles.

Fait assez étrange, *Le Droit de mourir* est un titre peu révélateur du contenu de l'ouvrage. Non seulement a-t-il pour effet de dissimuler la réflexion de l'auteur, mais il est aussi susceptible de conduire un lecteur hâtif et inexpérimenté à interpréter le « droit de mourir » à rebours du vrai débat entamé dans ce livre. S'empressant de le soustraire aux controverses les plus polémiques qu'il ne manquerait pas de susciter si on y cherchait un appui inconditionnel en faveur du droit de mourir, Jonas laisse entendre au départ qu'il ne s'agit pas d'un plaidoyer en faveur de l'euthanasie. Certes, l'euthanasie y est évoquée à plus d'une reprise, mais c'est d'abord et avant tout un plaidoyer contre *l'acharnement thérapeutique* dont il est question dans la première partie de l'ouvrage, avec toujours pour exigence fondamentale l'acceptation de notre condition humaine mortelle et la dignité du patient, à commencer par son droit à la vérité qu'implique nécessairement le respect de son choix. Comme on pourra s'en rendre compte, l'expression « droit de mourir » recouvre pour Hans Jonas un sens bien précis qui fait du « droit de vivre » (le droit le plus fondamental de tous les autres droits humains) la source du droit de mourir (p. 13 et 14). D'où son grand étonnement « que nous nous trouvions saisis depuis peu de la question d'un droit de mourir » (p. 15), alors que chez les

Anciens la mort passait généralement « pour un mal ou, au mieux, pour une réalité à laquelle il faut se résigner » (*ibid.*).

Loin de vouloir réduire à sa plus simple expression le débat actuel entourant le « droit de mourir », Hans Jonas reconnaît qu'étant donnée la possibilité de retarder la mort « au-delà du point où la vie ainsi prolongée garde encore son prix » (p. 19) le droit de mourir doit d'abord entrer dans la sphère du choix (p. 16). Mais une mise en garde s'impose aussitôt : ce n'est pas avec le suicide « qu'a affaire le "le droit de mourir" [...], mais avec [...] l'existence de la maladie mortelle en tant que cause proprement dite de décès » (p. 18). Cette conviction sous-jacente à la pensée de l'auteur éclaire d'une manière nouvelle des questions cruciales : est-il possible d'arrêter un traitement jugé inutile ? Qui doit prendre la décision pour le patient aux prises avec une maladie au stade irréversible et incapable de porter un jugement lucide sur la question ? Quelle place occupe le secret, considéré depuis toujours comme le fondement déontologique de la relation du médecin et du soignant ? Et qu'en est-il du respect du malade qui doit à tout prix être épargné des questions utilitaires : celui-ci coûte trop cher à l'État, c'est un fardeau pour la famille, je ne peux plus le voir dans cet état, etc. ? Ces questions sont difficiles, car elles naissent à la fois de situations où s'entremêlent le pouvoir juridique, la morale et la profession médicale, et de décisions où se trouve impliqués la « distinction [...] entre laisser-mourir [...] et provoquer-la-mort » (*ibid.*) et, de manière plus spécifique, le « droit [...] d'accepter le traitement ou de le refuser » (p. 21). Qui plus est, ces questions nous incitent également à renouveler notre jugement sur la médecine contemporaine comprise plus souvent qu'autrement, à tort ou à raison, comme l'apanage du médecin transformé en expert-technicien.

L'auteur entreprend par la suite d'examiner trois situations qui mettent à rude épreuve son éthique théorique dans le domaine pratique de la médecine (voir p. 83), lieu par excellence d'une « casuistique » infinie « où la technique a directement l'homme pour objet » (p. 84).

1) *Le droit de refuser le traitement* (p. 22-34). À l'exception de certaines maladies susceptibles de présenter des risques pour la société, n'importe quel individu, « (mis à part les mineurs et les malades mentaux) » (p. 22), peut exercer ce droit, si tant est que la maladie ou la santé reste une affaire privée (voir *ibid.*). Mais ce droit n'est pas reconnu systématiquement étant donné la *responsabilité* que le malade peut avoir vis-à-vis d'autres personnes qui sont dépendantes de lui (voir p. 23). C'est alors que « l'immixtion dans la liberté strictement privée du sujet » (p. 24), par droit ou par devoir (voir p. 25), peut être considérée comme une tentative pour rétablir le « *statu quo* », apaiser momentanément le désir obstiné de mourir et ainsi permettre au patient de reconsidérer sa décision (voir p. 24-26). Cependant, chaque cas est unique et « personne n'a le droit ni [...] le devoir d'obliger quelqu'un par la négation prolongée de son autodétermination » (p. 26), car seul le motif intérieur de la responsabilité « peut retenir le sujet *par un effet de sa volonté propre* et l'empêcher de faire ce qu'il choisirait pour lui seul » (*ibid.*). Telle est, en substance, l'idée générale qui inspire Jonas sur ce point et qui met aux prises deux conceptions diamétralement opposées de l'*éthique de la responsabilité* : le patient qui peut refuser ou non un traitement (voir p. 30-32) et le corps social qui plaide pour que celui-ci ne consente pas à mourir (voir p. 27 et 28). Qu'à cela ne tienne, « le couplage des deux droits contraires [vivre et mourir] assure à l'un et à l'autre qu'aucun d'entre eux ne peut être tourné en un devoir absolu » (p. 29 et p. 76, n. 3).

2) *Le patient conscient, incurable, parvenu au stade terminal* (p. 34-53). Le patient a le droit de connaître les thérapies ou opérations qui lui sont proposées et d'exiger d'être informé de l'état de sa maladie. Mais ce « droit à la vérité » (p. 35) se heurte souvent au silence, surtout lorsque « la sincérité est synonyme de cruauté » (p. 37). La crédibilité du médecin traitant est alors mise à rude épreuve : « Le patient *veut-il réellement* la vérité sans fard ? Quel effet produira-t-elle sur son état

d'âme pour le précieux reste de ses jours [...] ? Va-t-il jusqu'à souhaiter la miséricordieuse tromperie [...] ? » (p. 37). Jonas risque la thèse suivante : « [...] l'autonomie du patient devrait être respectée ; [...] il ne faudrait pas lui enlever par la tromperie la possibilité d'effectuer son propre choix [...] sauf si le patient [*souhaite*] qu'on le trompe. Détecter *cela* fait partie de l'art du vrai médecin » (p. 39). L'« accélération directe » de la mort est non seulement interdite d'après la loi, mais jugée contraire à la tradition hippocratique de l'art médical, pour la simple raison qu'on « ne peut confier au médecin le rôle d'un pourvoyeur » (p. 46). Ce second point permet d'entrevoir des questions fondamentales eu égard au patient en phase terminale, lorsque son choix contre les traitements veut signifier un choix contre la souffrance dans « le vœu que cette dernière lui soit épargnée » (p. 44). Comme le souligne Jonas à la p. 40, « se trouve alors non pas le "droit de mourir" [...], mais le droit *contemplatif* à sa propre mort, tel qu'il s'accorde à la dignité humaine ». Au stade terminal d'une maladie, « le cri réclamant l'adoucissement de la souffrance fait taire l'interdiction de nuire à la vie et même de l'abrégé, et il devrait être entendu » (p. 51). En somme, « le droit de "posséder" sa propre mort dans la conscience concrète de son imminence » (p. 42) est un droit « inaliénable », et ce même si « la faiblesse humaine préfère assez souvent y renoncer » (p. 43).

3) *Le patient au stade du coma irréversible* (p. 53-68). Dans ce cas, on ne peut pas parler d'un « droit de mourir », « car entre tous les droits celui-ci suppose un détenteur qui le revendique » (p. 53). C'est plutôt l'obligation qu'ont les proches de « perpétuer l'état donné et [...] [le] droit ou même [...] [le] devoir d'y mettre fin en retirant le soutien artificiel » (p. 54). L'enjeu est de préserver l'intégrité et le souvenir de la personne (voir p. 55). Comme le prouve l'exemple précédent, le fait d'écourter la vie, n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Pour sortir de l'impasse technico-juridique Jonas expose deux issues possibles. La première, qu'il exprime avec réserve, sous prétexte qu'elle est un « motif d'utilité » pour la recherche médicale et le prélèvement d'organe (voir p. 59 et 60), consiste en une redéfinition de la mort « d'après laquelle un coma d'un certain niveau signifie précisément la mort [...] ["cérébrale"], laquelle [...] écarte tout le problème [...] de la décision » (p. 57). Cette disposition n'élimine pourtant pas des dérapages qui confirment ce que Jonas appelle le « glissement du niveau moral au niveau technique » (p. 61). Citant le cas Quinlan en exemple, l'auteur veut montrer que la définition de la mort cérébrale (selon la Harvard Medical School) peut conduire à de sérieux abus (voir p. 60 et 61). La seconde issue, sans doute la plus réaliste selon Jonas, doit prendre appui sur la décision papale selon laquelle « lorsqu'on a conclu à la permanence d'une inconscience profonde, l'emploi de moyens extraordinaires pour maintenir la vie n'est pas obligatoire » (p. 62). Par amour pour le patient, cette approche doit être considérée comme un réel progrès.

Après cet exposé, l'auteur conclut son ouvrage par une réflexion sur la tâche de la médecine (p. 69-74). « Est-ce que retenir simplement le malade devant le seuil de la mort pour différer l'échéance fait partie des buts ou des devoirs authentiques de la médecine ? », demande l'auteur (p. 70). La technologie médicale donne l'impression que le médecin est devenu un « technicien général du corps » (p. 71). Jonas estime que « la défense du droit de mourir exige une nouvelle affirmation de la vocation de la médecine, afin que médecins et patients soient libérés de leur actuelle servitude » (p. 72 et 73). « Garder brûlante la flamme de la vie et non simplement rougeoiante sa cendre, telle est la tâche de la médecine, pour autant qu'elle ait encore à veiller sur la braise » (p. 73). C'est seulement si le « droit de mourir » est considéré comme le principe fondamental de la vie que le médecin peut redevenir le « serviteur humain du patient » (p. 74). « Correctement et pleinement compris, [...] [le droit de vivre] inclut aussi le droit de mourir » (*ibid.*). Ce sont là les derniers mots de l'auteur qui sonnent comme en écho à travers l'ouvrage. Grâce à ce petit

livre, qui mérite d'être lu et relu pour comprendre les péripéties de la pratique médicale contemporaine, Hans Jonas réussit à susciter notre intérêt sur un sujet aussi percutant.

Etienne HACHÉ
Université de Poitiers, France

René LATOURELLE, *L'infini du sens : Jésus-Christ*. Saint-Laurent, Québec, Éditions Bellarmin, 2000, 320 p.

« Vous êtes la lumière du monde. Une ville sise en haut d'une montagne ne peut rester cachée ; on n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau ; on la met sur le lampadaire afin d'éclairer tous ceux qui sont dans la maison. Que votre lumière luise si bien devant les hommes, qu'à la vue de vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux » (Mt 5,14-16). C'est à ce passage évangélique que spontanément nous avons pensé au moment où nous nous proposons de rédiger la recension du dernier livre en date (suivant une longue série de publications) de René Latourelle. Car l'ouvrage intitulé *L'infini du sens : Jésus-Christ* pourrait comporter en sous-titre « Un testament théologique ». En effet, il y est question de la vie intellectuelle, universitaire, spirituelle et religieuse de l'auteur, dont la portée et l'envergure sont telles qu'un bilan devait, en cette fin de siècle, trouver sa place dans un ouvrage qui se caractérise par sa lucidité et sa profondeur de vues. En ce sens, même s'il se présente comme le récit de synthèse d'un parcours théologique, l'esprit de sérieux et les recherches scientifiques (historiques) ayant toujours animé René Latourelle, ce livre nous donne accès à une pensée qui articule — avec clarté et accessibilité — les thèmes d'une théologie critique de premier plan.

Les premières phrases de l'introduction nous présentent d'emblée un éclairage significatif à propos du titre de cet ouvrage. « L'arrivée du troisième millénaire oblige l'humanité à redimensionner les coordonnées de son existence. À l'infiniment grand et à l'infiniment petit dont parle Pascal s'ajoute maintenant l'infini de la durée temporelle de l'univers et de l'aventure humaine (Teilhard). Or voici que le Jubilé de l'an 2000 évoque un quatrième infini qui transcende les trois premiers : *L'infini du sens* révélé par l'irruption de Dieu dans l'histoire, la chair et le langage de Jésus » (p. 7).

Un premier chapitre est consacré au récit d'une vie très active et laborieuse ; récit qui expose, d'une façon synthétique mais complète, ce qu'il est nécessaire de savoir pour comprendre la cohérence d'un cheminement intellectuel animé par la passion de connaître et de recherche de la vérité en matière de théologie. L'auteur appelle ces pages « Jalons biographiques » pour signifier qu'elles n'ont pas comme objectif d'exposer un contenu autobiographique exhaustif : leur objectif vise autre chose.

La première partie (qui introduit le second chapitre) concerne la révélation de Dieu en Jésus Christ. Pour le christianisme, Dieu n'est pas un présent absent comme il pourrait l'être dans une approche purement philosophique de Dieu. Dans la tradition biblique, Dieu se fait connaître de façon privilégiée dans l'histoire essentiellement religieuse du peuple hébreu ; pour enfin se manifester directement en Jésus Christ. Ainsi, Dieu se révèle comme Père de la création, de toute création (du ciel et de la terre), se fait connaître sous diverses formes dans l'histoire d'Israël, et éminemment, par son Amour et sa Présence, réalise l'œuvre évangélique source du salut. Le Christ, en instituant son Église (gardienne et dispensatrice de sa Parole, de ses Sacrements, de son Sacerdoce, de sa communauté de Foi et de son enseignement), inaugure la réunion (le Salut) de l'homme — et même de l'humanité — avec Dieu. C'est dans et par la médiation de l'histoire que Dieu veut rejoindre l'humanité de l'homme. Il faut donc accepter et comprendre ce progrès, cette histoire du salut, malgré les vicissitudes humaines.